

PROVINCE DE BESANCON (4)

Diocèse de BELFORT-MONTBELIARD

Une paroisse organise des célébrations de la Parole

Notre paroisse comporte six lieux de culte. L'équipe pastorale tient à ce que le dispositif des célébrations du dimanche contribue à la visibilité de l'Eglise du Christ dans les principaux quartiers et villages. En temps habituel, chaque samedi – dimanche, les deux prêtres assurent la présidence de trois messes dans trois lieux de culte. Mais les deux prêtres assurent en dehors de la paroisse, des responsabilités qui les amènent à s'absenter ; le plus souvent, un seul prêtre est absent. L'équipe d'animation pastorale prévoit l'organisation d'une célébration de la Parole, les dimanches où l'un des prêtres est absent.

En amont

- L'équipe d'animation pastorale veille à ce que les assemblées de chaque lieu de culte vivent les célébrations de la Parole à leur tour.

- Par la feuille d'information distribuée chaque dimanche, l'EAP informe les fidèles (« dimanche, la célébration à tel endroit sera une célébration de la Parole ») ; elle appuie cette décision sur la lettre pastorale où l'évêque invite à organiser de telles célébrations ; et elle explique que les fidèles rencontrent le Christ dans l'assemblée et dans la Parole en citant Sacrosanctum Concilium n° 7, ou Dei Verbum 21. Cette répétition contribue à faire accueillir l'idée de la sacramentalité de l'assemblée et de la Parole.

- La préparation repose sur trois personnes à qui l'évêque a reconnu l'aptitude à être « acteurs de la Parole », auxquelles s'adjoignent des membres des équipes liturgiques. Un prêtre est toujours présent à la préparation. La réunion commence évidemment par un partage à partir des textes du dimanche. En général, tous les textes du missel sont retenus.

Les points d'attention

- L'équipe prévoit de valoriser la présence du Christ dans l'assemblée : assez souvent, elle prépare des oraisons qui seront dialoguées entre une personne et toute l'assemblée, ce qui évite l'oraison dite par un seul à la manière du prêtre.

- L'équipe prévoit d'entourer le Lectionnaire avec des égards qui suggèrent la présence du Christ dans sa Parole (souvent une procession pour apporter le livre à l'ambon, en l'accompagnant de cierges)

- L'équipe veille à maintenir le lien à l'eucharistie. Non seulement, par la mention de la communauté réunie pour l'eucharistie à tel endroit, mais aussi par le souci que la célébration fasse vivre certains caractères de la démarche eucharistique, de manière à maintenir les fidèles dans les attitudes auxquelles invite l'eucharistie. Ainsi, elle rappelle que le Christ est mort et ressuscité (c'est dimanche !) ; elle suggère qu'il y a lieu de faire l'offrande de soi (le sacrifice) ; elle prépare une prière de louange et une prière d'intercession.

- Elle réfléchit aux manières de favoriser l'appropriation de la Parole. Soit un temps de silence amorcé par l'énoncé bref d'une « piste », soit par quelques phrases dites par une personne, soit par une homélie à plusieurs voix, soit par un chant adapté, soit par un geste (venir auprès

de l'eau du baptême, ou de la croix, ou...) (Le partage en petits groupes n'a pas la faveur de la plupart des paroissiens). Souvent chaque texte est suivi d'une forme particulière d'appropriation.

- Elle procède à la répartition des rôles avec le projet d'impliquer d'autres personnes, et en veillant à ce qu'il apparaisse que la prière est conduite par une équipe où personne ne reproduit les fonctions d'un prêtre.

Un bilan provisoire

La fréquentation est équivalente à celle des messes. La foi en la présence réelle du Christ quand on lit l'Écriture semble progresser puisque le regret de ne pas recevoir la communion est rarement exprimé. Les participants disent leur satisfaction. Le travail de préparation demande du temps, mais la fréquence est supportable.

† **Claude SCHOCKERT,**
évêque de Belfort-Montbéliard

Diocèse de Metz

Pour l'heure, grâce à l'apport des prêtres étrangers et aux ordinations annuelles, nous ne sommes pas vraiment en manque de prêtres et nous parvenons encore à donner un prêtre à chaque communauté de paroisses. Cette situation heureuse n'en est pas moins précaire et nous devons nous aussi préparer un avenir où les prêtres seront sans doute moins nombreux.

Notre problème actuel, c'est l'articulation des ministères, du ministère ordonné et des ministères « quasi institués » des laïcs en mission ecclésiale. Prêtres et diacres permanents ne travaillent pas suffisamment ensemble et ne se reconnaissent pas suffisamment dans leur spécificité. Par ailleurs la place exacte des diacres, la prise en charge de leurs besoins matériels, la solidité de leur formation initiale et permanente doivent être sérieusement étudiées. Quant aux laïcs en mission ecclésiale (près d'une centaine de personnes majoritairement des femmes), leur situation ecclésiale a besoin d'être clarifiée, leur formation et leur « *sensus Ecclesiae* » approfondis ; trop souvent, les prêtres les considèrent comme des exécutants plus que comme des partenaires.

Depuis un an, au conseil épiscopal, nous réfléchissons à ces questions. Nous cherchons à améliorer la formation initiale et permanente, les procédures de désignation et d'envoi des laïcs en mission ecclésiale. Nous cherchons à améliorer le statut des diacres permanents et, à cette fin, a été promulguée une charte de la fraternité diocésaine des diacres. Nous nous interrogeons sur la création d'une instance régulière – une sorte de conseil épiscopal élargi – à laquelle participeraient des représentants des diacres et des laïcs en mission ecclésiale et qui réfléchirait à une meilleure articulation des ministères.

* * *

A l'heure actuelle, dans l'Eglise, beaucoup de problèmes sont connexes et il faut éviter de se disperser, par exemple par la publication de documents trop nombreux qui ne sont pas connus et pas mis en application.

Nous considérons comme prioritaire la mise en œuvre des orientations de la CEF concernant la catéchèse. Début octobre, nous célébrerons Ecclesias 57 qui voudrait reproduire pour le diocèse ce que fut Ecclesia 2007 pour l'Eglise en France. L'une des difficultés majeures que nous rencontrons c'est la création de véritables communautés chrétiennes capables d'engendrer à la foi à toutes les étapes de la vie. Catéchèse, communauté, ce sont donc deux problèmes connexes qu'il faut travailler en synergie.

On ne peut pas penser communauté chrétienne sans penser rassemblement dominical. Notre conférence, notre Province, le conseil presbytéral et le conseil pastoral de Metz réfléchissent à la question du rassemblement dominical.

Le texte de la CEF, Indifférence religieuse, visibilité de l'Eglise et évangélisation, constitue un éclairage important, mais qui l'a lu ? Le clergé l'a-t-il reçu ?

Il nous faut veiller à ne pas avoir trop de documents, qui sont faiblement reçus et qui donnent une impression de dispersion dans toutes les directions. Il nous faut être attentif à la réception de ces documents et à la connexion de tous ces objectifs.

Je m'efforce, pour ma modeste part, de manifester la convergence de tous ces objectifs. Sans doute y a-t-il aussi un problème de communication à améliorer.

fr. Pierre RAFFIN,
o.p.
évêque de Metz
Le 3 juin 2010

De 1997 à 2003, nous avons procédé à une restructuration géographique qui nous avait fait passer d'environ 640 paroisses à 55 paroisses. Dans le même temps, nous avons institué dans chacune des paroisses nouvelles une équipe d'animation pastorale ayant pour mission d'assurer, avec le curé, la conduite et l'animation des communautés paroissiales. Or, depuis quelques années, nous sommes dans l'impossibilité d'affecter un prêtre comme curé résident dans chacune des 55 paroisses. Cela nous a conduits à confier deux, puis trois paroisses à un même curé. Du fait de la diminution continue du nombre des prêtres, cette solution a montré rapidement ses limites.

Nous avons alors nommé des laïcs comme *délégués pastoraux* dans deux puis dans quatre paroisses où il n'y avait pas de curés résidents. Membres de l'équipe d'animation paroissiale, ces délégués pastoraux avaient pour tâche de faire que celle-ci accomplisse sa mission telle qu'elle avait été définie dans une charte diocésaine. Ces situations se multipliant, nous devons envisager de généraliser cette pratique. Mais, nous ne pouvions pas le faire sans mener une sérieuse réflexion théologique et canonique. Plusieurs sessions diocésaines ont été organisées sur les ministères dans l'Eglise. Le conseil presbytéral et le conseil diocésain de pastorale ont travaillé une année entière sur ce qu'il convenait de faire. Cette réflexion a conduit à deux décisions majeures.

La première est la constitution d'un office de *coordinateur paroissial* dans chacune des 55 paroisses. Sa mission est proche de celle des délégués pastoraux qui avaient précédé. Si nous n'avons pas gardé la première appellation, c'est que nous voulions réserver l'adjectif *pastoral* aux ministres ordonnés afin d'éviter que se développe une logique de substitution des prêtres par des laïcs. Quant au terme *délégué*, il ne nous semblait pas approprié car cette personne ne pouvait pas être dans la paroisse le délégué de l'évêque qui la nommait, puisque nous maintenions la nomination de curés. L'appellation *coordinateur paroissial* nous paraissait bien dire à la fois le champ de compétence de cette mission et l'essentiel de son contenu : servir la communion en vue d'annoncer l'Évangile.

La deuxième décision a été de supprimer les doyennés et d'instituer ce que nous appelons des *pôles missionnaires*. Il s'agit d'une équipe au service de la vitalité apostolique et de la communion interparoissiale sur un territoire donné. Cette équipe est constituée des deux ou trois prêtres assumant la charge curiale des paroisses et de représentants des différentes équipes d'animation paroissiale (le coordinateur paroissial ou un autre membre). Une de ses caractéristiques devant être la mobilité, on veille à ce qu'elle ne soit pas trop nombreuse et qu'elle ne se charge pas d'activités pouvant et devant être assumées au niveau des paroisses ou des clochers. Dans notre esprit, ces pôles missionnaires, au nombre d'une dizaine, ont vocation à prendre de plus en plus d'importance afin de devenir des foyers de rayonnement apostolique et de ressourcement évangélique au service des communautés chrétiennes.

Dans cette configuration, le ministère des prêtres devient plus itinérant à la manière de saint Paul, la conduite et l'animation au quotidien des paroisses étant assurées par les ministres plus sédentaires que sont les membres des équipes d'animation paroissiale.

La création des paroisses nouvelles et de leurs équipes d'animation avait progressivement changé beaucoup de choses dans la vie ecclésiale. La nouvelle étape poursuit cette évolution. C'est pourquoi elle ne peut se faire avec justesse sans un accompagnement théologique et un approfondissement spirituel.

+ Jean-Louis PAPIN,
Evêque de Nancy et Toul

Dans le cadre de la réflexion en cours, concernant « *la vie et l'avenir des communautés chrétiennes* », un des enjeux qui paraît capital est d'assurer, dans le diocèse, une bonne articulation entre ministères ordonnés (prêtres et diacres), équipes de coordination pastorale et délégués pastoraux.

1. Le ministère des prêtres : la pertinence de rééquilibrer les *tria munera*.

La réorganisation territoriale des paroisses en 1996 a nécessité un investissement important des prêtres pour constituer l'unité entre anciennes paroisses, favoriser la communion, organiser un nouveau type de fonctionnement. Aujourd'hui, il paraît judicieux d'alléger la fonction de gouvernement et d'amplifier la présence des prêtres dans les fonctions d'enseignement et de sanctification.

2. Le ministère des diacres : témoins et animateurs de la diaconie de la communauté chrétienne.

Il convient d'articuler diaconie et liturgie, eucharistie et lavement des pieds et d'entraîner la communauté dans cette réciprocité.

3. Le « ministère laïc » des délégués pastoraux : la volonté de le promouvoir

- ⊙ La perspective actuelle est d'appeler dans les 67 unités pastorales des *délégués pastoraux*, en préparant la prise de responsabilité et en initiant la démarche progressivement.
- ⊙ L'équipe de coordination pastorale exerce un office ecclésial au sens canonique du terme (can. 145). Les membres n'agissent plus seulement au titre de leur vocation baptismale mais au titre de l'appel reçu de l'évêque et de leur envoi en mission.
- ⊙ Le *délégué pastoral* fait partie de l'équipe de coordination ; il assure une tâche importante pour le suivi et l'efficacité de l'action pastorale. Nous souhaitons que sa fonction évolue vers la reconnaissance d'un ministère laïc ; il y a un réel partage de la charge pastorale avec le prêtre.
- ⊙ Le rôle du *délégué pastoral* consiste à s'assurer que les tâches administratives, les questions d'organisation, les procédures, les réseaux d'information... sont pris en charge par des membres de la communauté. Il assure également la cohésion de l'équipe, le lien avec le curé, avec les diverses instances pastorales ; il veille à la coordination des actions pastorales. Enfin, il a le souci de la mise en œuvre des décisions prises en équipe de coordination, il impulse les initiatives pastorales retenues.
- ⊙ Après huit années d'expérimentation, nous veillerons pour l'avenir à ce que le *délégué pastoral* ne soit pas seul dans l'exercice de sa mission mais qu'il soit entouré de façon habituelle de deux ou trois membres de l'équipe de coordination. Les *délégués pastoraux* s'acquittent si bien de leur charge qu'elle peut devenir trop lourde à porter ou que la personne devienne irremplaçable.
- ⊙ Une formation théologique, pastorale et spirituelle est assurée par les responsables du diocèse. Après une formation initiale, la formation continue regroupe les *délégués pastoraux* et leurs curés un jour par trimestre. Une retraite est proposée chaque année à tous les laïcs en mission ecclésiale, les *délégués pastoraux* y sont présents.

- ⊙ La mission des *délégués pastoraux* constitue comme le déploiement de leur vocation baptismale mais elle les engage au-delà. Ils découvrent progressivement l'émergence d'une véritable vocation qui remplit toute la vie et les engage à vie.

4. La poursuite du travail

- ⊙ Dans le diocèse de Besançon, une première expérimentation sur une nouvelle manière de vivre le ministère ordonné, verra le jour à la rentrée (partage des tâches et davantage d'itinérance sur un vaste secteur).
- ⊙ Dans les trois diocèses de Franche-Comté (Belfort-Montbéliard, Saint-Claude, Besançon) est mis sur pied un groupe de travail composé de deux personnes par diocèse et un évêque. Il a pour objectif d'approfondir la fonction du *délégué pastoral*, les conditions d'exercice de sa mission, l'articulation de ce ministère laïc avec les différents acteurs pastoraux.

† André LACRAMPE,
Archevêque de Besançon

Le 28 juin 2010